

Règlement de la Bourse au matériel de ski et de randonnée

SLOO Ski Montagne 1 rue des glycines 31470 Saint-Lys

Article 1 : organisation. La bourse au matériel de ski et de randonnées est organisée par le club Saint-Lys Olympique Omnisports Ski Montagne et se déroulera les 15 et 16 novembre 2025 salle Antonin Chelle 1 rue des glycines 31470 Saint-Lys.

Article 2 : Les articles acceptés à la vente doivent avoir un rapport avec le ski et la randonnée pédestre ; doivent être en bon état et ne sont pas des EPI (Equipements de Protection Individuel)
L'organisation se réserve le droit de refuser les articles non conformes

Article 3 : Dépôt des articles - Samedi 15 nov. de 10 à 17hrs - qui seront étiquetés sur place avec des étiquettes fournies par l'organisation ; Les prix sont fixés par le vendeur en accord avec l'organisation et non négociables Les frais de dépôt s'élèvent à 2 €uros (en espèces) par vendeur..

Article 4 : Vente : Le dimanche 16 nov. de 10hrs à 16hrs Les acheteurs règlent les achats de préférence en CB , sinon en chèque ou espèces. Les organisateurs se chargent des transactions , sans la présence des vendeurs. Un pourcentage de 10 % sur chaque vente est prélevé par le club.

Article 5 : Paiement et récupération des invendus : dimanche 16 nov. de 17 à 19hrs. Les vendeurs récupèrent le fruit de leur vente (moins 10% prélevé par le club sur chaque vente) en chèque; et s'engage à récupérer leurs invendus, un article non récupéré vaut pour don au club.

Article 6 : Engagement et responsabilité des organisateurs. Le club met tout en œuvre pour vendre vos articles mais ne peut garantir la vente de tous les articles. Le club ne peut être tenu responsable lorsqu'un article vendu lors de cette bourse est utilisé lors d'un d'accident. Les membres du club s'engagent à manipuler le matériel avec soin et veiller à ce que les acheteurs fassent de même.

Article 7 : Reprise/échange/SAV aucun SAV n'est prévu - aucune reprise - aucun échange..

Article 8 : Engagement des vendeurs : En déposant vos articles, vous acceptez le présent règlement.

Article 9 : Renseignement ; adresser un mail au club : slo.skimontagne@gmail.com

Fait à St-Lys le 9 octobre 2025